Union Syndicale de l'Office National des Forêts CGT

Pascal LECLERCQ Secrétaire Général 16, rue de Mazagran 11000 Carcassonne
Tél 06 27 34 34 45 courriel : pascal.leclercq@onf.fr
Local Syndical CGT-FORET 2 avenue de Saint-Mandé 75570 Paris cedex 12
Tél : 01 40 19 59 67 Fax : 01 40 19 78 26 courriel : cgt.foret.local@wanadoo.fr

http://www.cgt-foret.org

Paris, le 14 septembre 2012

UN SEMINAIRE COUTEUX ET A VOCATION IDEOLOGIQUE

Nous apprenons que le Directeur Général de l'ONF convoque l'ensemble des Responsables d'Unités Territoriales (RUT) et d'Unités de Production (RUP) en séminaire, soit plus de 500 « collaborateurs », les 17 et 18 septembre prochains, dans un grand hôtel de Bagnolet.

Coût de l'opération = environ 500 000 euros, ce alors que la « rigueur budgétaire » est de mise à tous les échelons de l'Etablissement, à tel point que le personnel « lambda » dispose de moins en moins de moyens de fonctionnement au quotidien, nécessaires pourtant pour qu'il accomplisse son travail dans les meilleures conditions possibles.

L'ordre du jour de ce séminaire révèle une action de communication interne de la part du Directeur Général, relative aux grands dossiers actuels pour lesquels son analyse et ses propositions sont loin de recueillir le consensus des organisations syndicales représentatives des personnels de droit public. Citons le plan d'actions à mettre en œuvre suite à l'audit socio-organisationnel (dont le constat se révèle catastrophique pour la direction), la gestion des ressources humaines (qui se révèle de plus en plus inhumaine), ou la stratégie travaux (qui ressemble de plus en plus à une filialisation déguisée).

Mais au-delà de l'opération de communication et de son coût exorbitant, ce séminaire contient aussi un volet idéologique que condamne fermement la CGT-Forêt. En effet, le secrétaire général du groupe RATP, M. Emmanuel PITRON, va prendre la parole pendant plus d'une heure pour présenter « les actions et les réflexions conduites au sein de la RATP en matière de management et d'organisation ».

Pour comprendre le personnage, il faut savoir que sous sa direction, les dirigeants de l'Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) RATP ont accéléré les étapes en vue de casser ce statut pour lui substituer celui d'entreprise, mais aussi pour casser ceux des personnels afin de favoriser des statuts de droit privé.

La présence de ce monsieur est tout à fait significative. Bien entendu, personne parmi les dirigeants actuels de l'ONF n'avouera que l'ambition est d'avancer vers un statut d'entreprise (publique dans un premier temps, en attendant l'arrivée de gros actionnaires privés) et de sortir du « carcan » imposé par le statut général des fonctionnaires. Pourtant, et pour la première fois de son histoire, l'ONF recrute en 2012 davantage de contractuels que de fonctionnaires et le président du Conseil d'Administration de l'Office (M. Hervé GAYMARD, autre intervenant à ce séminaire) n'hésite plus à présenter l'Etablissement comme une entreprise publique…

Et le fait est que depuis les années 1990 et le travail de sape réalisé par des cabinets-conseils privés, tels ANDERSON ou DELOITTE ET TOUCHE, recrutés à l'époque à coups de millions de francs en prévision du Projet Pour l'Office (PPO) de sinistre mémoire, la « culture d'entreprise » a fait son apparition au sein de l'ONF et progresse de façon sournoise, à la manière d'une tumeur, tant dans les mœurs que dans les esprits.

Même si elle ne dispose que de trop peu de moyens comparés à l'armada déployée par la direction générale, la CGT-Forêt continuera néanmoins à dénoncer de telles opérations idéologiques et à prendre toute sa part dans la formidable bataille des idées en cours.

Elle appelle l'ensemble des personnels et des organisations syndicales à s'unir pour exiger qu'on leur permette de bien faire leur métier, pour refuser que l'ONF continue de fonctionner sur le modèle de l'entreprise privée et pour que les pouvoirs publics allouent à l'Etablissement Public tous les moyens nécessaires, humains et financiers, afin que celui-ci puisse mettre correctement en œuvre l'ensemble des missions, notamment de service public, que la loi lui confie.

Le secrétariat général de la CGT-Forêt